

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

-----

**2012 DPVI 166** Subvention aux associations Egalité, Bâtisseuses de Paix et Migrations Santé France au titre de l'intégration.

**Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Egalité, Bâtisseuses de Paix et Migrations Santé France ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine Bouygues, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Egalité (15e), pour le projet « accompagnement de la formation des femmes migrantes » (23301 / 2012\_04505).

Article 2 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Bâtisseuses de Paix (11e), pour le projet « appropriation symbolique de la date emblématique du 14 juillet comme journée fédératrice, de la citoyenneté, de l'intégration et de l'égalité. Combattre le sentiment d'exclusion et d'opposition intercommunautaire en approchant l'histoire du débarquement » (21193/2012\_05642).

Article 3 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Migrations Santé France (14e), pour le projet « permanences d'accueil, d'information, et d'orientation socio-juridique auprès des migrants et de leurs familles » (16263/2012\_03010).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 7.000 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.